Université PARIS

PANTHÉON - ASSAS

Admissib

.

Droit - Economie - Sciences Sociales

1124

Assas

Session : Janvier 2023

Année d'étude : Capacité en Droit - première année

Discipline : *Droit commercial (*Admissibilité)

Titulaire(s) du cours : Thierry CORNA*V*IN

Document autorisé : Code de Commerce

Durée : 1 h 30

*Ce sujet comporte 3 pages. Avant de composer, assurez-vous que votre sujet est complet.*

\*\*\*

Les étudiants devront traiter, AU CHOIX, l’un des deux sujets.

Sujet théorique : Les critères de la commercialité

OU

Cas pratiques

Les étudiants devront traiter les deux cas pratiques suivants.

CAS JULIEN

Monsieur Julien exploite un salon de coiffure et est inscrit au répertoire des métiers. Il travaille avec son épouse et quatre salariés. Dans son salon, il commercialise également des produits de soins capillaires ainsi que des brosses à cheveux.

Il y a quelques jours, le représentant d’une marque très connue lui a présenté une offre promotionnelle : un superbe présentoir pour toute commande de 1800 euros minimum.

Monsieur Julien, intéressé par cette offre, donne son accord verbalement.

Comme il a changé d’avis, il refuse de payer et conteste avoir passé une telle commande.

Le représentant prétend pouvoir s’appuyer sur le témoignage des salariés pour prouver le contraire.

Qu’en pensez-vous?

CAS LABRADOR

La Société en nom collectif (SNC) Les Labradors a pour objet social l'élevage des chiens de compagnie. M. Jehan, M. Broux et Mme Pic sont associés gérants statutaires de la SNC.

L'article 5 des statuts stipule : « Les gérants assurent la gestion courante de la société. Toutefois, tout contrat d'approvisionnement exclusif devra être précédé d'une délibération unanime des trois gérants. »

Le 29 août dernier, M. Broux a passé avec la société Royal Chien un contrat d'approvisionnement exclusif pour la fourniture de croquettes sans avoir consulté ni même informé ses cogérants.

A leur retour de de vacances, MM Jehan et Mme Pic ont appris l'existence de ce contrat.

Quelles sont les conséquences de cet acte pour la société ?